



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-27 du 3 avril 2024

OBJET : Budget Communal – Vote du compte administratif 2023

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> :</p> <p>Mme LE MAÎTRE</p>
---	---

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-27 du 3 avril 2024

OBJET : Budget Communal – Vote du compte administratif 2023

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'instruction M14,

VU sa délibération du 3 avril 2024 approuvant du compte de gestion 2023,

VU le compte administratif 2023,

CONSIDÉRANT que le compte administratif a été transmis aux conseillers municipaux en amont de la séance du Conseil municipal, et qu'une présentation générale en a été faite en séance, et au préalable en commission finances,

VU l'avis de la commission finances du 26 mars 2024,

VU l'élection de M. LEVALLET en tant que président de séance conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T,

Après que le Maire, Christian BERAUD, se soit retiré avant le vote,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2023 tel que présenté :

Recettes de fonctionnement	BP2023	CA 2023	Taux réalisation
013 - Atténuations de charges	200 000,00 €	155 870,73 €	77,94%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 545 691,55 €	1 653 600,88 €	106,98%
73 - Impôts et taxes	8 571 996,00 €	8 745 303,03 €	102,02%
74 - Dotations et participations	2 028 633,00 €	2 202 047,06 €	108,55%
75 - Autres produits de gestion courante	300 000,00 €	363 514,92 €	121,17%
76 - produits financiers	- €	28,55 €	
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €	422 920,55 €	4229,21%
Total Recettes réelles de fonctionnement	12 656 320,55 €	13 543 285,72 €	107,01%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 400,00 €	1 500,00 €	2,33%
Total recettes d'ordre	64 400,00 €	1 500,00 €	2,33%
TOTAL	12 720 720,55 €	13 544 785,72 €	106,48%
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 124 559,60 €	- €	

TOTAL SECTION en cumulé	14 845 280,15 €	13 544 785,72 €	91,24%
--------------------------------	------------------------	------------------------	---------------

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	Taux réalisation
011 - Charges à caractère général	4 524 236,00 €	4 188 107,21 €	92,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 112 300,00 €	7 045 524,02 €	99,06%
65 - Autres charges de gestion courante	554 029,00 €	467 043,72 €	84,30%
66 - Charges financières	98 230,02 €	36 536,61 €	37,19%
67 - Charges exceptionnelles	328 600,00 €	284 228,18 €	86,50%
68 - Dotations aux provisions	25 000,00 €	12 603,94 €	50,42%
Total dépenses réelles de fonctionnement	12 642 395,02 €	12 034 043,68 €	95,19%
023 - Virement à la section d'investissement	1 587 372,13 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 513,00 €	808 750,98 €	131,39%
Total dépenses d'ordre	2 202 885,13 €	808 750,98 €	36,71%
TOTAL SECTION	14 845 280,15 €	12 842 794,66 €	86,51%

Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR
13 - Subventions d'investissement	2 698 596,96 €	795 987,00 €	1 846 521,56 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 270 000,00 €	1 300 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	
23-	- €	65 040,18 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00 €	887 394,51 €	
1068 - Excédent de fonctt capitalisé	1 332 735,00 €	1 332 735,00 €	
165 - dépôts et cautionnements reçus	- €	702,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	315 000,00 €	- €	
4542 - périls	107 318,00 €	94 998,01 €	
4582 - CDV cdea	1 494 904,68 €	381 405,32 €	
RECETTES REELLES	8 918 554,64 €	4 858 262,02 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 587 372,13 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (28)	615 513,00 €	808 750,98 €	
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00 €	- €	
RECETTES D'ORDRE	2 552 885,13 €	808 750,98 €	
RECETTES TOTALES	11 471 439,77 €	5 667 013,00 €	1 846 521,56 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 160 118,71 €		

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00	3 426,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	391 000,00	298 093,81	
020 - Dépenses imprévues	2 605,13		
20 - Immobilisations incorporelles (hors op)	1 166 010,46	352 468,88	661 639,61
204 - Subventions d'équipement versées	-	-	
21 - Immobilisations corporelles (hors op)	2 622 793,88	1 741 067,43	378 993,32
23 - Immobilisations en cours (hors op)	-	-	
20 - sur les opérations	98 629,84	29 592,38	3 861,00
21 - sur les opérations	610 254,94	302 631,42	143 119,99
23 - sur les opérations	5 665 736,16	3 472 372,94	508 541,08
total des opérations d'équipements (op chap) sauf 27	6 374 620,94	3 804 596,74	655 522,07
27 - Autres immobilisations financières	1 338 900,00	1 229 110,00	
4541 - périls	107 318,23	94 998,01	12 320,22
4581 - Opérations sous mandat	1 210 409,84	404 864,30	51 854,22
Sous-total dépenses réelles	13 217 158,48	7 928 625,17	1 760 329,44
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 400,00	1 500,00	-
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	-	-
Sous-total dépenses d'ordre	414 400,00	1 500,00	-
Total général	13 631 558,48	7 930 125,17	1 760 329,44

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI) et 1 ne prenant pas part au vote (M. BERAUD)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire



Christian BERAUD.